



Montpellier le 1<sup>er</sup> décembre 2020

Marie-Jeanne Verny  
Professeure émérite des Universités  
Présidente du CREO-Lengadòc  
[lengadoc@felco-creo.org](mailto:lengadoc@felco-creo.org)

aux maires de l'Académie de Montpellier

Madame la Maire / Monsieur le Maire,

Lors de son discours à Quimper, le 21 juin 2018, le Président de la République avait déclaré : « Les langues régionales jouent leur rôle dans l'enracinement qui fait la force des régions. Nous allons pérenniser leur enseignement. »

Ces propos se trouvent aujourd'hui gravement contredits par les impacts négatifs de la réforme du lycée et du baccalauréat : les effectifs des lycéens suivant un enseignement d'occitan ont connu des baisses de 20 à 50 %.

Cette chute brutale et sans précédent est incontestablement due à la réduction de l'offre (plusieurs lycées ont fermé cet enseignement) et à la dévalorisation de notre enseignement induite par la réforme du lycée. En effet, dans le nouveau baccalauréat, les options facultatives ont un poids bien moindre qu'auparavant et ne peuvent être cumulées. Un enseignement de spécialité « Langue et culture régionales » a été créé mais il n'est ouvert que dans un nombre très réduit d'établissements et ne concerne par conséquent qu'une poignée d'élèves. Enfin les élèves qui n'ont pas la possibilité de suivre des cours d'occitan dans leur établissement ne peuvent plus présenter cette langue en candidats libres, possibilité qui existait depuis la loi Deixonne de 1951.

L'enseignement de nos langues et cultures régionales, déjà précaire, organisé de manière insuffisante et fragile, se trouve donc menacé de disparition si aucun amendement n'est apporté à cette réforme.

Notre association, fédérée dans la FELCO au plan interacadémique, représente les enseignants d'occitan de l'académie de la maternelle à l'université. Depuis deux ans elle s'est jointe à la forte mobilisation de nombreux parlementaires et élus locaux, ainsi qu'aux fédérations de parents et d'enseignants qui demandent un amendement de la réforme. Malheureusement nous n'avons pas été entendus. Cette réforme condamne à court terme l'avenir des langues de France.

Quant à nous, nous refusons la disparition de l'enseignement de l'occitan. Au contraire, nous souhaitons son développement. La Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée a signé une Convention avec le Rectorat. Plusieurs départements, communes, communautés de communes, dans le cadre de leurs compétences, œuvrent pour la vitalité d'une langue dont notre accent, les expressions du français régional, les noms de nombreuses familles, les noms de nos villages et de notre région portent l'empreinte. Oublier cette langue serait perdre ce qui fait la personnalité de nos territoires.

C'est pourquoi, Madame la Maire / Monsieur le Maire, nous souhaiterions que :

- en vous appuyant sur l'article 75-1 de la Constitution qui stipule que « Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. »,
- en rappelant que le Code de l'éducation prévoit dans son article 312-10 que « Les langues et cultures régionales appartenant au patrimoine de la France, leur enseignement est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage. »
- en soulignant l'intérêt éducatif et pédagogique de cet enseignement mis en évidence par les évaluations de l'Éducation nationale,

le Conseil municipal prenne une délibération demandant au Premier Ministre et au Chef de l'État un amendement rapide de la réforme du lycée et du baccalauréat.

Vous trouverez sur ce lien : <http://www.felco-creo.org/01-12-20-des-elus-locaux-sengagent-contre-la-reforme-des-lycees/>

plusieurs exemples de délibérations prises dans votre département, en Ariège, en Haute-Garonne et dans les Hautes Pyrénées, . Par la suite, nous publierons sur cette page les autres engagements qui nous seront communiqués.

Nous vous serions reconnaissant de nous communiquer par la suite cette délibération, de préférence par courrier électronique pour communication à nos adhérents.

Connaissant votre attachement à la langue d'oc et sachant pouvoir compter sur votre soutien, nous vous prions de recevoir, Madame la Maire / Monsieur le Maire, nos plus respectueuses salutations.

